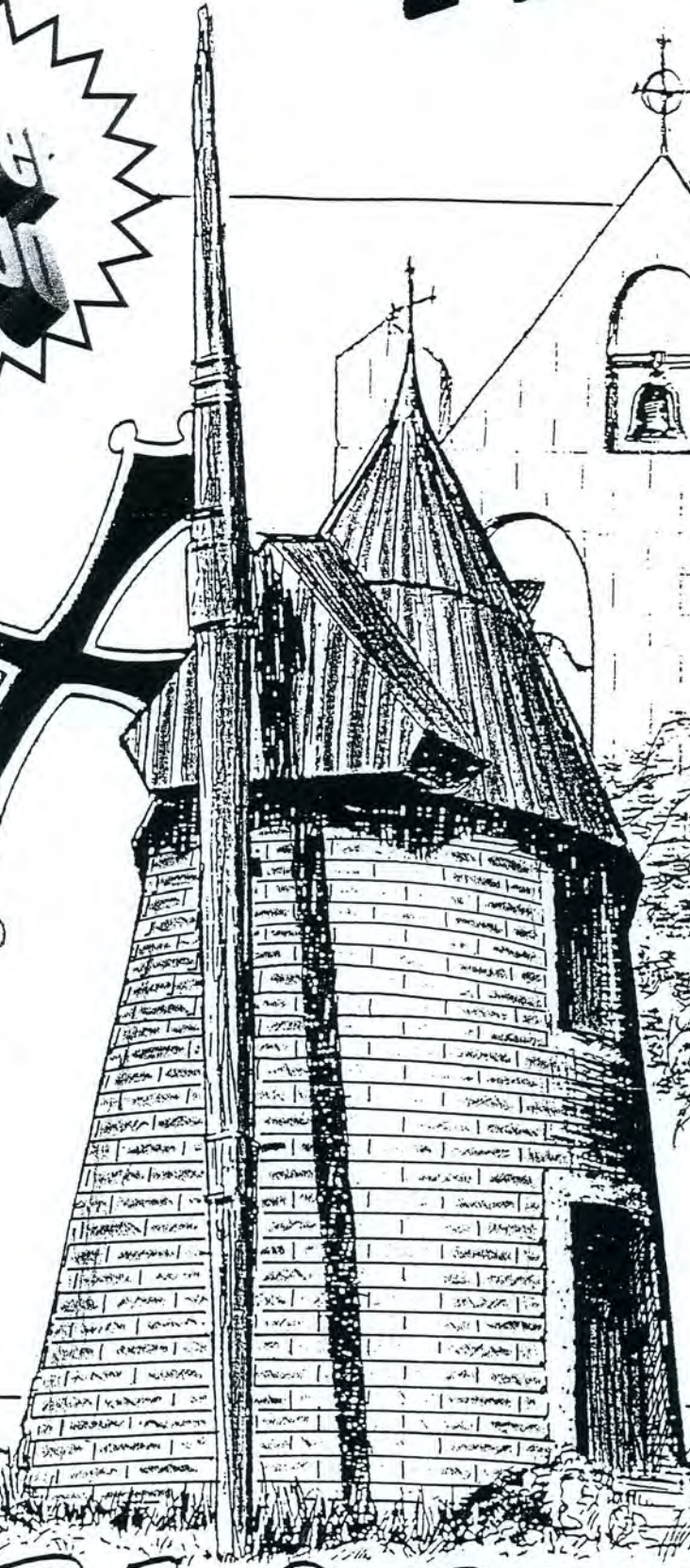
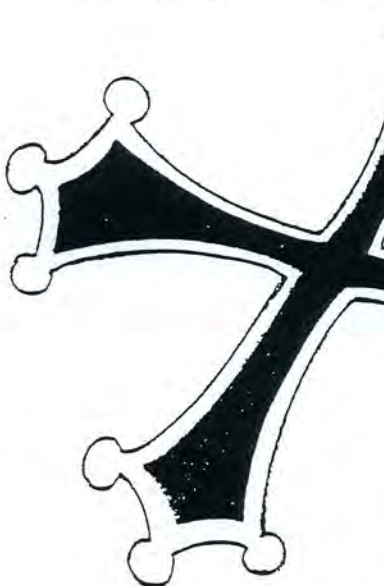


BULLETIN MUNICIPAL

ANNÉE 2000



CARAGOUDES

HAUTE-GARONNE

Chères Caragoudaises, chers Caragoudais.

Au moment où nous entamons l'an 2000, nous constatons que la multiplication des communications et des échanges, de plus en plus rapides, à travers la planète entière, conduit à de nouvelles transformations de nos sociétés, de notre environnement, de notre vie collective et individuelle.

Peut-on saisir tous les enjeux de ce mouvement, que l'on résume souvent par le terme de mondialisation ? Cela paraît raisonnablement difficile ; en effet les futurologues ont vu bien souvent leurs prévisions contrariées par la réalité.

Cependant, une coopération plus grande entre les hommes, entre les peuples, peut être bénéfique si elle tient compte des diverses cultures, des intérêts collectifs, si elle s'instaure avec l'affirmation d'indispensables solidarités.

De trop grandes disparités, moralement inacceptables, sont souvent le prétexte à des tensions dans un monde dont l'histoire récente a montré qu'il n'était pas à l'abri de ses vieux démons.

Pour mieux assurer son avenir, l'Humanité se devra de disposer d'hommes et de femmes, certes usagers et consommateurs, mais également instruits et tolérants, citoyens et responsables.

*

Dans le domaine local, un mot a été beaucoup utilisé ces temps-ci : l'intercommunalité.

Une récente loi, renouvelant profondément les textes qui la régissent, tend à la rendre plus aisée à mettre en œuvre et à améliorer son efficacité.

Depuis longtemps déjà, les communes ont su se regrouper pour apporter des améliorations fondamentales à notre vie quotidienne : construction de routes, distribution d'énergie électrique, adduction d'eau potable, gestion d'établissements scolaires, entretien des cours d'eau, ramassage des ordures ménagères...

C'est dans ce cadre que le Conseil Municipal a récemment décidé l'adhésion au projet « Pays Lauragais » et l'établissement d'une carte de zonage pour l'assainissement dans le cadre du SIVOM de Caraman.

*

Les résultats du dernier recensement, effectué en mars 1999, attribuent à notre commune 219 habitants. Cette progression notable (Caragoudes comptait 166 habitants en 1990) confirme l'attrait du cadre rural. Bienvenue aux nouvelles familles qui nous rejoignent.

Je vous rappelle que le Conseil Municipal a prorogé en 1998 la convention communale d'urbanisme établie en 1994. (La copie de ce texte figure dans ce bulletin).

Par-là même, vos élus souhaitent maîtriser notre développement.

De la même façon, ils veillent à la bonne utilisation des deniers communaux avec le souci de modérer la pression fiscale. (Depuis plusieurs années, les taux d'imposition, votés par le Conseil Municipal, n'ont pas subi de modification).

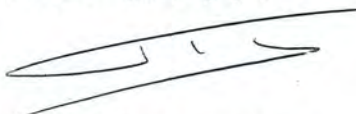
*

A la suite du départ de Madame Nathalie DIDIER, promue à un nouveau poste et dont nous retiendrons le travail de qualité, c'est Madame Valérie CLARET qui assure la responsabilité de notre secrétariat de Mairie. Elle a su rapidement s'inscrire dans cette activité, montrant par là un grand sérieux et de réelles compétences.

*

Les membres du Conseil Municipal se joignent à moi pour vous souhaiter une Bonne Année 2000.

Jean-Louis CANCIAN.



Maire de Caragoudes

SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 1999

Vendredi 22 janvier

- Présentation du bulletin municipal 1999.
- Débat d'orientation budgétaire : il est décidé de ne pas modifier les taux des quatre taxes d'imposition.
- Organisation du recensement général de la population prévu en mars.
- L'abattage de cyprès dans les cimetières a nécessité l'intervention d'une entreprise spécialisée.

Mercredi 31 mars

- Adoption à l'unanimité du Compte Administratif 1998.
- Adoption à l'unanimité du Budget 1999.
- Délibérations concernant les frais de fonctionnement des écoles de S^t Orens et de Caraman.
- Demandes de subventions auprès du Conseil Général pour les deux opérations suivantes :
 - * réparation des ouvertures de l'ancienne salle de classe,
 - * reliures des registres d'état-civil (de 1823 à 1992).
- Projet de modification du circuit de ramassage des ordures ménagères.
- Rappel de la réglementation en ce qui concerne les chiens en divagation.
- Projet de modification du régime de priorité concernant certaines intersections routières.
- Une journée de travaux bénévoles est programmée le samedi 24 avril.
- La Mairie est dotée d'une boîte aux lettres.

Vendredi 2 juillet.

- En accord avec la commune de Mourvilles-basses, la rénovation du chemin rural n°12 est lancée.
- Suite à la dégradation rapide du chemin d'Alartel, M. le Maire est chargé de rencontrer les responsables de la DDE, afin de trouver une solution satisfaisante.
- L'ancien garage de l'école a été fortement endommagé (cause inconnue). Ce bâtiment menaçant ruine, il a été procédé à une démolition complète et à l'enlèvement des gravats.
- Pour combler l'espace libéré, le Conseil Municipal décide d'agrandir la place Jean-Marc Moulin.
- Délibérations pour frais de fonctionnement des écoles de Lanta et de Tarabel.

- En vue de l'application des nouveaux textes réglementant l'assainissement, le Conseil Municipal prend une délibération confiant au SIVOM de CARAMAN la maîtrise d'ouvrage de la réalisation de la carte de zonage.
- Présentation du programme de la fête locale (3, 4 et 5 septembre).

Vendredi 24 septembre.

- Bilan des travaux de l'année.
- La remise en état du chemin rural n°12 est terminée. Demande sera faite au Conseil Général d'inclure ce chemin dans la voirie départementale.
- Suite à notre requête, les services de la DDE ont étudié la situation du chemin d'Alartel, en apportant une solution satisfaisante.
- La dernière tranche des travaux de remise en état de la toiture de l'église est terminée.
- Une cheminée de l'ancien presbytère ne présentant pas toutes les garanties de sécurité, il est décidé de procéder à sa rénovation pour respecter les normes en vigueur.
- Modification du règlement d'utilisation de la salle des fêtes par les particuliers.
- Le Noël des enfants est fixé au dimanche 12 décembre.
- Demande, auprès du syndicat départemental de l'électricité, d'une extension du réseau d'éclairage public.
- Le comité des fêtes organisera un réveillon communal afin de marquer le passage à l'an 2000.

Vendredi 12 novembre.

- Projets pour l'exercice 2000 :
 - * Remise en état de routes.
 - * Etablissement de la carte de zonage pour l'assainissement.
 - * Vérification de la toiture du foyer.
 - * Achat mobilier (chaises et tables pour la salle des fêtes).
- Tri sélectif.

La forme suivante est retenue : collecte avec apport volontaire au point de regroupement (formule semblable au procédé utilisé pour la récupération du verre).
- Demande sera faite au Conseil Général d'implanter un abribus sur la place du village.

CONVENTION*
POUR L'AMENAGEMENT DES CONDITIONS D'URBANISME
SUR LA COMMUNE DE CARAGOUDES.

*** Prorogée au cours de la séance du 05 juin 1998.**

Le Conseil Municipal de CARAGOUDES, après avoir étudié les perspectives et les conditions souhaitables liées à l'urbanisme local ;
conscient de l'importance d'un aménagement raisonné et dans le cadre de ses prérogatives, prévoit et convient de respecter quelques orientations propres à l'urbanisme communal :

- 1 - Maintien en vigueur de la disposition générale d'urbanisme dite Règle de la Constructibilité Limitée.

- 2 - Les périmètres constructibles étudiés par la Direction Départementale de l'Equipement, en concertation avec le Conseil Municipal, présentés et adoptés en séance du 4 juin 1992, serviront de base de références à l'attribution des Permis de construire.

- 3 - Les sites constructibles, hors périmètres définis comme constructibles au paragraphe 2, seront examinés selon la Règle Générale d'Urbanisme.

- 4 - Il n'est pas prévu de création de lotissement.
La surface du terrain requise pour les constructions d'habitation, sera liée à la possibilité de réaliser un assainissement individuel.
Une surface de 1500 m² environ est souhaitée.

- 5 - En accord avec les nouvelles directives, des conseils et notifications seront précisées lors des demandes de Permis de construire, pour le respect d'un style régional,
(toit de tuiles, décorations en briques, etc ..)
et qui ne choque pas les principes d'esthétique.

Cette Convention municipale d'urbanisme :

- Constitue un guide d'orientations qui ne dispense pas des délibérations prévues par la Règle Générale d'Urbanisme, mais en prévoit le cadre et les conditions a priori et en connaissance.

- Elle est adoptée sur le principe pour une période de 3 ans à compter du 1er octobre 1994.

ETAT CIVIL

Naissances

- FONTAINE Alexandre 14 février
- BARRON Morgane 3 mars
- KRASICKI Romain 7 juillet
- SAVO Laurine 11 juillet
- COURTEVAL Alexandre 4 octobre
- MOTTON Camille 18 novembre

Mariage

- CAZES André et de CORBIER Bérengère 10 avril

Décès

- HUC Louise, épouse VILOTTE 15 avril

LES NOUVEAUX CARAGOUAIS

Famille JANTAC Alain	Alartel
Famille LIMOSIN Thierry	Empoussac
Famille CASADO Michel	Las Planes
Famille N GUYEN Yuan-Hang	Falgayrac
Famille LACAM Jean-Luc	Rouayx
Famille CAU Gaston	Cedals
Famille COURTEVAL Christophe	Village
Famille BOUDET Jean-Claude	Village

INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de Mairie :

- Les jours et heures d'ouverture de la Mairie sont les suivants :
 - le mercredi, permanence de 15 heures à 18 heures,
 - le samedi, permanence de 9 heures à 12 heures, (hormis les jours fériés).

 : 05.61.83.79.06

Ramassage des objets encombrants :

En 2000, les collectes des objets encombrants auront lieu :

- le mardi 9 mai
- le mardi 21 novembre

Inscrivez-vous, à la Mairie avant le mercredi 26 avril pour le premier ramassage et le mercredi 8 novembre pour le second ramassage.

Liste des objets pouvant être enlevés :

- gazinières,
- réfrigérateurs,
- meubles en fer,
- sommiers métalliques,
- tout autre objet en fer.


Attention ! Les gravats ou matériaux de démolition, le bois, le plastique, les matelas ne seront pas enlevés.

Déchetterie :

La commune de Caragoudes faisant partie du **SIPOM**, vous pouvez vous débarrasser de vos objets encombrants en les apportant à la déchetterie de Revel.
Jours et heures d'ouverture (sauf jours fériés) :

- hiver : du lundi au samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures,
- été : du lundi au samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures.

Un justificatif de domicile pourra vous être demandé à l'entrée.

 : 05.62.71.22.89

Prêt de la salle des fêtes :

La salle des fêtes peut être prêtée à toute personne de la Commune qui en fait la demande ou à une personne extérieure parrainée par un habitant de la Commune, ce dernier étant considéré responsable.

Les conditions sont les suivantes :

- déposer sa demande en Mairie au moins un mois avant la date retenue,
- fournir une attestation d'assurance responsabilité civile afin de couvrir les dommages éventuels,
- verser une caution de 2000 F dans tous les cas,
- signer une convention d'utilisation rappelant les conditions du prêt,
- les frais de fonctionnement demandés sont définis dans le tableau ci-dessous,

	Habitant de la Commune	Personne extérieure à la commune
ETE 1/05 au 31/10	250 F	500 F
HIVER 1/11 au 30/04	300 F	600 F

- Après utilisation, les locaux devront être laissés propres et en bon état.

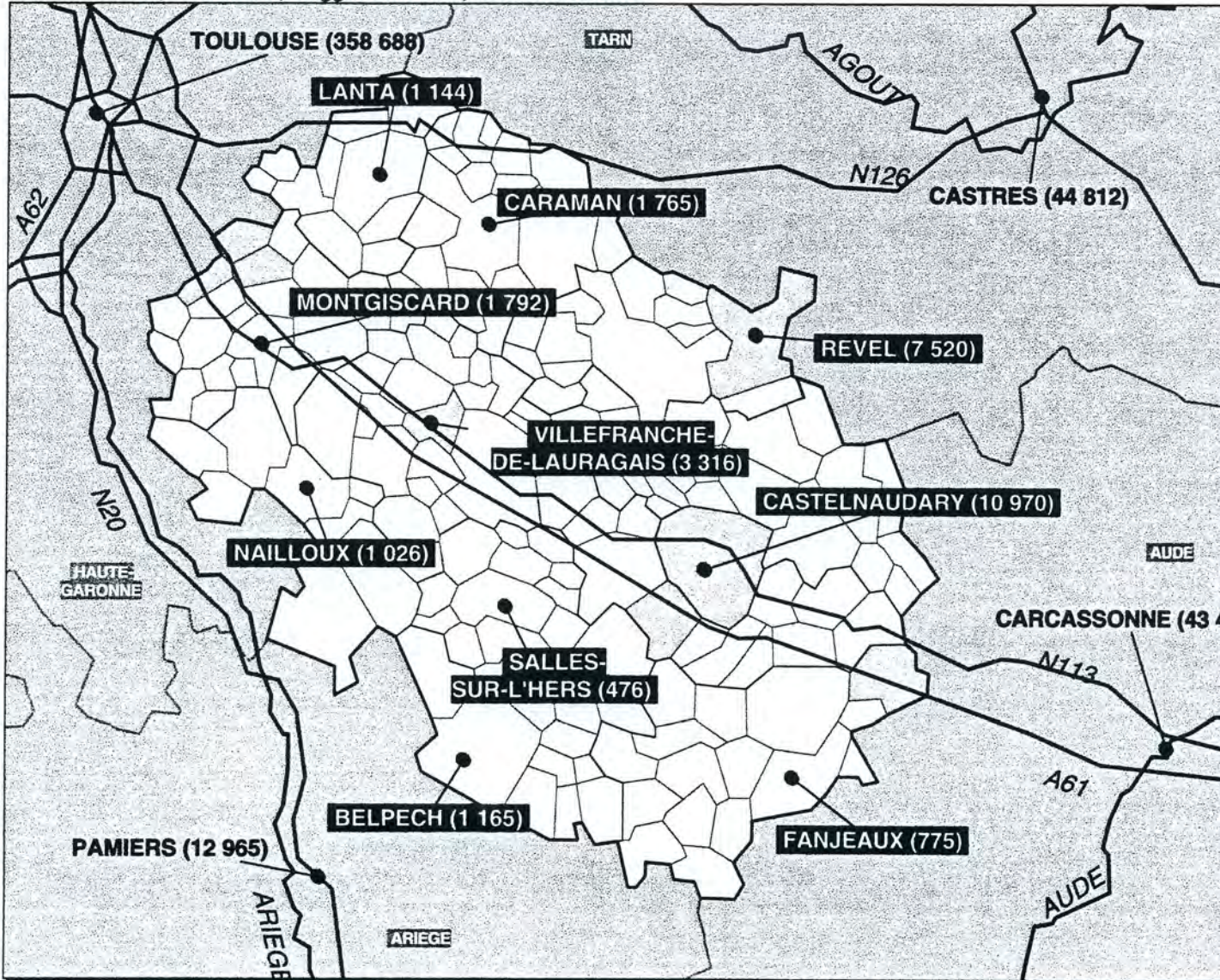
Recensement dans le cadre de la Défense Nationale :

Tout citoyen âgé de 16 ans est désormais tenu de se faire recenser à la Mairie de son domicile ou au consulat s'il réside à l'étranger.

Depuis le 1^{er} janvier 1999, les jeunes, garçons et filles, nés à partir du 1^{er} janvier 1983 doivent se faire recenser à 16 ans dans le mois d'anniversaire. A cette occasion leur est remise une attestation de recensement, **indispensable pour établir un dossier de candidature à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

Pays Lauragais

168 communes, 12 cantons, 5 agglomérations, 83 269 habitants



© INSEE 1995 - IGN 1990

Carte d'identité de la zone

	Zone
Population totale (1990)	83 269
Population urbaine (1990)	31 514
Population rurale (1990)	51 755
Superficie en km ²	1 842
Nb. de communes	168
Nb. de (pseudos-)cantons	12
Nb. d'agglomérations	5
Point culminant en mètres	700
Capacité d'accueil globale (1994)	20 470

Indicateurs comparatifs en 1990

	Zone	D31	France
Densité de population en hab/km ²	45.2	145.9	103.5
Taux de couverture forestière	6.9	15.5	23.6
Part des moins de 25 ans	30.6	33.4	27.4
Part des plus de 60 ans	24.1	19.1	20.0
Part des plus de 75 ans	9.3	6.9	7.1
Taux d'activité	52.8	55.0	52.6
Taux d'activité féminin	43.3	47.5	44.5
Indicateur de chômage (RP90)	10.3	11.1	10.0
Taux de résidences secondaires	8.0	6.1	10.7
Taux de propriétaires	67.7	53.7	44.7

LE PAYS DE LAURAC

(Claude Jacquemay)

La magie poétique de la langue fait surgir dans l'âme occitane l'image du labour (laurare), mais il faut se méfier des mirages. L'origine du nom provient d'un ensemble féodal, dominé dès le XIIème siècle par les seigneurs de Laurac le Grand, localité située de nos jours dans le canton de Fanjeaux.

Le pays Lauragais, correspond à peu de chose près au "pays de cocagne" (Pays de Caucanha). C'est au XVIème siècle que se place le siècle d'or pour le Lauragais avec la culture du pastel dont on extrayait des pigments bleus. Cet essor lui a valu le surnom de pays de Cocagne, la coque étant une boule de pastel broyée et séchée.

Avant d'être divisé sous la Révolution par l'institution des nouvelles circonscriptions départementales, il recouvrait dans l'Aude, l'essentiel du diocèse de Saint-Papoul, avec une partie en Haute-Garonne. Il a aussi empiété sur celui de Mirepoix. En 1801, le Lauragais constitue deux arrondissements : Castelnaudary et Villefranche.

Le Pays a connu d'importants progrès industriels au XIXème notamment dans le textile, le cuir, le bois, le meuble, les tuileries ou les minoteries mais le pôle du pays reste incontestablement Castelnaudary, dont le développement, supplantant celui de Laurac, a profité au XVIIème siècle du creusement du Canal du Midi et de son port, en relation avec Marseille et Bordeaux.

PAYSAGES DU PAYS LAURAGAIS

(Paysages de Midi-Pyrénées - URCAUE)

La vallée de l'Hers constitue l'axe principal de circulation : route nationale, autoroute des deux mers et voie ferrée s'y côtoient. Pierre Paul Riquet y a fait passer le canal du Midi au XVIIème siècle : cette ligne d'eau, est bordée d'alignements monumentaux de platanes, soulignant les méandres du canal qui serpente à travers la vallée. Site remarquable lié au canal du midi, le bassin de Saint-Ferréol et la rigole assurent son alimentation au seuil de Naurouze où s'opère le partage des eaux entre Méditerranée et Atlantique.

Depuis plusieurs centaines d'années, les sols du Lauragais sont voués à la céréaliculture. Aujourd'hui, les techniques agricoles permettent la mise en culture de la quasi-totalité du sol. Pays de agriculture intensive, les parcelles, labourées perpendiculairement à la pente, font fréquemment plusieurs dizaines d'hectares. Le Lauragais est donc une mer de collines où d'énormes parcelles ondoyantes se côtoient à l'infini. Cette négation de l'échelle humaine et la simplification extrême des terroirs n'exclue pas une certaine beauté plastique du paysage.

A proximité de l'agglomération toulousaine, les collines lauragaises constituent le support privilégié d'une urbanisation plus ou moins diffuse et plus ou moins maîtrisée.

Dans ce paysage ouvert, les situations en belvédères sont nombreuses. Celles-ci permettent l'orientation et le repérage car souvent, en position élevée, on trouve des villages et leur église, des châteaux d'eau, de vieux moulins. L'habitat est tantôt regroupé en village, tantôt dispersé. Les bordes céréalières (métairies) prennent souvent des allures de château et occupent le sommet des collines. Elles sont repérables par leur jardin abondamment planté au XIXème de grands conifères, cèdres et souvent pins parasol qui indiquaient autrefois les foyers protestants.

Ainsi, clochers, moulins, pins parasol et châteaux d'eau agissent aussi comme autant de signaux dans les paysages du Lauragais. Les bastides, images historiques de l'urbanisme du XIIIème siècle, sont également présentes et marquent encore fortement le paysage actuel.

LE COMITE FETE L'AN 2000

LE MOT DU PRESIDENT:

En ce début d'année 2000, où la plupart d'entre nous espéraient fêter cet événement médiatique de la meilleure façon par des fêtes souvent préparées de longue date, trop d'événements dramatiques sont venus nous rappeler à la dure réalité de l'existence.

Et dans ces moments là, la fête n'en prend que plus de signification et de valeur, et le fait de l'organiser, pour permettre à celles et ceux qui ont besoin pour quelques moments d'oublier les tracas, devient une nécessité.

Malheureusement de nos jours l'égoïsme, l'individualisme et la multiplication des activités de loisir diminuent encore un peu plus les participants à chaque animation proposée et augmentent à l'inverse le découragement des bénévoles responsables d'associations.

Une lueur d'espoir semble toutefois renaître ; il suffit pour s'en persuader de regarder l'élan de solidarité qui s'est manifesté dans les régions atteintes par les catastrophes de ces dernières semaines. Mais pourquoi attendre de tels drames et cette quasi obligation d'entraide pour se rencontrer ou se retrouver?

N'attendons pas que notre village devienne comme beaucoup d'autres une nouvelle cité dortoir où la majorité des habitants ne se connaissent presque pas mais au contraire, faisons l'effort de répondre présent aux sollicitations proposée par les associations locales. Il en va de la vie de ces associations, de la vie de nos petites communes et il s'agit là de l'une des priorités à redynamiser au seuil de ce nouveau millénaire.

BILAN D'ACTIVITES:

Depuis bien longtemps, le comité des fêtes a démontré son dynamisme et tout au long de chaque année, diverses manifestations ont amené bon nombre de participants à ces animations.

Bals masqués, fêtes de la St Jean, Rallyes promenades, fêtes locales ainsi que diverses participations à des manifestations organisées par le conseil municipal ont égayé notre modeste village.

Mais l'objectif recherché étant toujours celui d'amener de nouvelles orientations dans nos activités, notre appel permanent à de nouveaux soutiens nous a permis cette année, de vous proposer une nouvelle soirée dans notre salle des fêtes.

Merci donc à ces nouveaux bénévoles qui ont répondu présent et en particulier, à Alain CALSOU et Thierry SANZ, qui ont permis, grâce à leur travail l'organisation d'une très belle soirée: le réveillon de la St SYLVESTRE.

Un seul regret malgré tout quelques absences dues aux maladies, ou à divers problèmes familiaux; mais pour rester sur une note positive pourquoi ne pas se redonner rendez-vous au prochain réveillon ?

Cette réussite prouve au moins qu'il est possible d'aller de l'avant et il faut donc continuer dans cette voie.

VOEUX 2000

Notre désir majeur a toujours été de développer la recherche permanente de nouvelles idées et cela a pu être réalisé cette année passée. Notre voeu le plus cher est que d'autres bonnes volontés viennent nous apporter leur soutien ; c'est grâce à eux que nous réussirons ce pari.

✂✂✂✂✂✂✂✂✂✂✂

Les manifestations 2000 n'étant pas encore définies,
leurs dates vous seront communiquées au plus vite

✂✂✂✂✂✂✂✂✂✂✂

Rendez-vous tout au long de cette année pour de nouvelles animations.

***Le Bureau et les membres du comité des fêtes
de CARAGOUDES***

vous souhaitent à toutes et à tous

une très heureuse

année 2000

Le président

F. IRLA

LE FOYER RURAL EN 1999

Comme tous les ans, après l'assemblée générale annuelle, le Foyer Rural a invité la population de Caragoudes à venir partager la **galette des Rois** le dimanche 31 janvier, occasion de rappeler l'histoire des mages et de participer au goûter traditionnel.

*

Le 30 mai, Fêtes des mères.

Une visite a été organisée au château de LOUBENS, très belle demeure style renaissance entourée d'un parc fort bien entretenu. L'après-midi devait se terminer dans la salle des Fêtes pour apprécier d'excellentes gâteries.

Bien entendu les deux doyens de la commune ont par ailleurs reçu un cadeau.

*

« L'air dans tous ses états » tel a été le thème des **jours du patrimoine** les 18 et 19 septembre.

Dans le cadre de ces journées, le Foyer Rural a organisé diverses animations.

Pendant que certains allaient admirer le moulin de la Paillasse et apprendre plus sur la vie des meuniers et moulins dans le monde agricole d'antan, d'autres allaient visiter l'exposition de photos des moulins en Lauragais, ainsi qu'une exposition sur la pollution de l'air.

Le samedi après-midi des chercheurs ont fait partager leur façon d'appréhender cet élément primordial, « l'air première physique du monde », « l'énergie éolienne en France et dans le monde », « les certitudes et les incertitudes des recherches sur l'effet de serre ». Ces conférences-débats ont été suivies d'un concert avec et autour d'instruments à vent avec Richard et Katia.

Le dimanche, le vent était au rendez-vous des cerfs-volants sous l'égide de la Fédération Française des cerfs-volants. Petits et grands ont fabriqué et fait voler leurs engins sur un terrain mis amicalement à notre disposition par M. Claude ROCHAS. La journée s'est terminée par un lâcher de ballons et l'apéritif pour tous.

*

La MOUNJETADE.

Il y a encore quelques personnes à Caragoudes qui apprécient les haricots préparés par Simone et Irma et la saucisse grillée par Sylvain. Elle était toujours au programme d'une soirée qui permet à tous de se retrouver en toute amitié.

*

D'autre part le Foyer Rural de Caragoudes était représenté par son Président en octobre dernier à AUZEVILLE lors de la remise de la Légion d'Honneur par le ministre de l'agriculture au Président René LAVERGNE, ainsi qu'il y a quelques jours à la Réunion de secteur des Foyers Ruraux à QUINT-FONSEGRIVES.

*

« **CARAGOUDES de 1900 à l'an 2000** »

Un projet pour l'année à venir. De nombreux documents ont été rassemblés. Ayez la gentillesse de nous en communiquer d'autres dans le cadre local concernant cette période.

Bonne et Heureuse année à tous.

Le Président du Foyer Rural.

Louis PENAVAYRE.

A.C.C.A. de CARAGOUDES

L'avenir de la chasse:

Plus qu'un ensemble de traditions locales, la chasse est encore aujourd'hui partie intégrante de notre patrimoine. Elle constitue aussi l'une des plus proches liaisons entre l'homme, la nature, les espèces et leur environnement.

Il apparaît de ce fait nécessaire que la chasse des prochaines années, devra obligatoirement être attentive à la gestion des espèces et des territoires dont l'homme a la responsabilité, respectueuse d'une éthique de l'acte de chasse par rapport aux espèces mais aussi aux autres usagers de cet espace rural, et respecté par ceux qui ont une autre pratique de la nature.

Ainsi les intérêts des sociétés de défense de la nature, des agriculteurs, et des chasseurs ne seront plus contradictoires mais au contraire participeront à un même mouvement ayant pour objectif majeur un consensus indispensable pour une plus juste répartition de nos environnements et de nos loisirs.

Etat du gibier dans notre Lauragais:

En dehors de la **caille** pour laquelle les territoires ne restent pas suffisamment propices après les moissons, et le **lapin** annuellement détruit par des épidémies répétées, l'ensemble du gibier de nos territoires semblait relativement correct.

Perdreaux et **lièvres** notamment étaient nombreux et une excellente saison s'offrait aux chasseurs de nos communes. Hélas, le gibier N° 1 depuis la disparition du lapin allait lui aussi être la victime d'un virus mortel. De nombreux lièvres étaient découverts morts cet automne et risquaient de détruire les efforts importants effectués pour un développement de cette espèce. Ces efforts semblaient avoir eu un impact très positif sur les indices de population de ce gibier et l'arrivée de ce virus risquait de compromettre gravement la survie de nos souches. Par précaution et afin de le protéger, une majorité de communes de notre Lauragais ont pris la sage et ferme décision d'interdire le tir du lièvre dès la connaissance de cette épidémie.

Pour le **faisan** il faut bien constater le peu de populations naturelles mais, grâce au repeuplement ce gibier pourrait éventuellement se développer sur des zones aménagées et grâce à la mise en place des zones de jachères.

Palombes et **bécasses** peu nombreuses car un manque important de zones boisées est ressenti dans ce secteur.

La Marcaissonne

La géographie

Cartes IGN au 1/25 000° : 2143 Ouest, 2144 Ouest, 2144 Est

Localisation géographique, système géodésique européen et international :

* Confluence avec l'Hers à l'extrémité Nord-Ouest : lat. 43° 34' et long. 1° 30'

* Tête de bassin versant à l'extrémité Sud-Est : lat. 43° 28' et long. 1° 46' 30"

La Marcaissonne est un cours d'eau drainant une partie de la zone des coteaux molassiques qui se dressent au Sud-Est de l'agglomération toulousaine et donc à l'Est de la plaine de la Garonne et de la vallée de son affluent, l'Hers Mort.

Cette petite "rivière" est un affluent direct de l'Hers Mort et s'inscrit donc, dans le bassin versant de l'Hers Mort dont le réseau hydrographique de rive droite est constitué, dans ce secteur, par une série de petites rivières présentant toutes un cours rectiligne d'orientation générale Sud-Est -> Nord-Ouest ; ainsi, la Marcaissonne coule parallèlement, à la Saune, à la Sausse et au Girou qui se trouvent au Nord.

Le sous-bassin versant de la Marcaissonne, d'une surface d'environ 52,2 km², est très allongé ; il présente un dénivelé de 133 m sur une longueur de 27 km environ, entre l'extrémité amont de Beauville à 270 NGF (à l'Est/Sud-Est), et le point de confluence avec l'Hers, sur la commune de Toulouse, à ~137 NGF (à l'Ouest/Nord-Ouest).

La pente moyenne générale de l'ensemble du bassin versant y est donc de 0,5 % .

Cependant, au niveau du profil longitudinal du fond de vallée principal de la Marcaissonne, la pente n'est que de 0,3 % pour un dénivelé de 68 m sur une longueur de ~22 km, entre l'amorce du grand fond de vallon à la cote 205 NGF (au pied de Toutens, pont n°16 de la RD 79c) et la confluence avec l'Hers, à la cote ~137 NGF.

Le lit de la Marcaissonne qui a une longueur totale de 26 km : il draine 4 km de vallons très pentus dans le haut bassin versant et 22 km de fond de vallée plus ou moins inondable.

Ce bassin versant effilé présente une largeur moyenne de 2 km ; il atteint une largeur maximale d'environ 3 km au niveau de Tarabel-Labastide avec des dénivelés latéraux variant entre 50 et 80 m en général.

Il empiète sur les territoires de 16 communes dont 13 seulement font partie du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Marcaissonne : Varennes, Labastide-Beauvoir, Mourvilles-Basses, Caragoudes, Tarabel, Fourquevaux, Préserville, Odars, Ste-Foy-d'Aigrefeuille, Auzielle, Lauzerville, St-Orens-de-Gameville, Toulouse.

La Marcaissonne

Evolution dans le bassin versant

Il s'agit d'un bassin versant d'une superficie de 5222 ha qui, à l'origine, était principalement agricole ; il s'est fortement et progressivement urbanisé depuis 1960 (Toulouse, Saint-Orens, Auzielle, Lauzerville).

Cette urbanisation "remontante", depuis la vallée de l'Hers, continue de progresser vers l'amont et concerne l'extrémité Ouest du bassin versant sur environ 1500 ha ; les 2/3 restants, soit environ 3700 ha, sont restés agricoles et ont conservé un caractère rural très marqué.

Les bois n'occupent plus que 278 ha ce qui ne présente plus que 0,5 % de la surface totale du bassin versant ; ces surfaces boisées résiduelles sont presque toutes protégées par un statut de "bois classés" ; elles resteront donc à peu près stables à l'avenir (ne pouvant que s'accroître).

Actuellement, *les surfaces urbanisées ou bâties* occupent environ 435 ha soit 8,3 % du bassin versant ; à l'avenir (en fonction des POS en vigueur), ces surfaces s'accroîtront de 158 ha, ce qui représentera alors 11,3 % du bassin versant.

Les ruissellements et les apports d'eau à la Marcaissonne se sont trouvés sensiblement modifiés avec :

- les actions de remembrement sur diverses communes (création de nouveaux et nombreux fossés d'assainissement),
- l'accroissement des drainages agricoles dans les secteurs mal drainés de fond de vallée,
- l'augmentation du réseau routier asphalté,
- et un processus d'urbanisation très rapide qui fait apparaître de plus en plus de surfaces imperméabilisées.

Les ruissellements sont plus abondants et plus immédiats pour des épisodes pluvieux de même grandeur que précédemment ; ils gonflent brutalement les débits du cours d'eau qui tend à réagir à des épisodes pluvieux de moins en moins importants.

Cette modification s'explique par l'imperméabilisation d'un nombre croissant de surfaces par progression des secteurs urbanisés et des voies routières ce qui provoque donc un accroissement corrélatif des coefficients de ruissellement.

Par ailleurs, l'urbanisation a eu, localement, des effets directs sur les modalités d'écoulement des crues de fond de vallée, en empiétant sur les champs d'inondation.

Le fond de vallée de la Marcaissonne qui n'avait jamais été habité par le passé jusqu'à ces 3 ou 4 dernières décennies, a toujours été l'objet de problèmes d'inondabilité et de mauvais drainage chronique ; la décision de l'occuper en y pratiquant systématiquement des remblaiements ne fait en outre que confirmer la connaissance de cette réalité.

La Marcaissonne

Considérations générales

Le tracé et le lit de la Marcaissonne comme ceux de ses principaux affluents sont tous "artificiels". Il s'agit de fossés de drainage très anciens qui avaient pour objectif d'assainir les bas-fonds de vallée et de vallons afin de pouvoir les exploiter en terres agricoles ou pâturages.

Auparavant, les eaux de ruissellement des versants adjacents venaient s'accumuler, et plus ou moins stagner, dans les bas-fonds ; il se produisait, alors, une sorte d'endoréisme local avec circulation en nappe des trop-pleins, vers l'aval (succession d'ampoules d'inondation ou de mauvais drainage correspondant à chaque replat structural dégagé en fond de vallée et séparées les unes des autres par des rétrécissements accompagnant une sorte de marche d'escalier).

C'est ce fonctionnement qui explique les dépressions allongées en forme de berceau présents dans le fond de vallée de la Marcaissonne et fréquemment excentrés par rapport à l'axe du "lit" du cours d'eau qui n'est rien d'autre qu'un fossé créé de toute pièce.

Toute cette zone était donc, à l'origine, pratiquement dépourvue d'un réseau de collecteurs naturels, ce qui explique la réalisation d'un premier réseau de drainage artificiel, mis en place il y a quelques siècles, pour permettre une mise en prairie des anciens fonds humides et marécageux.

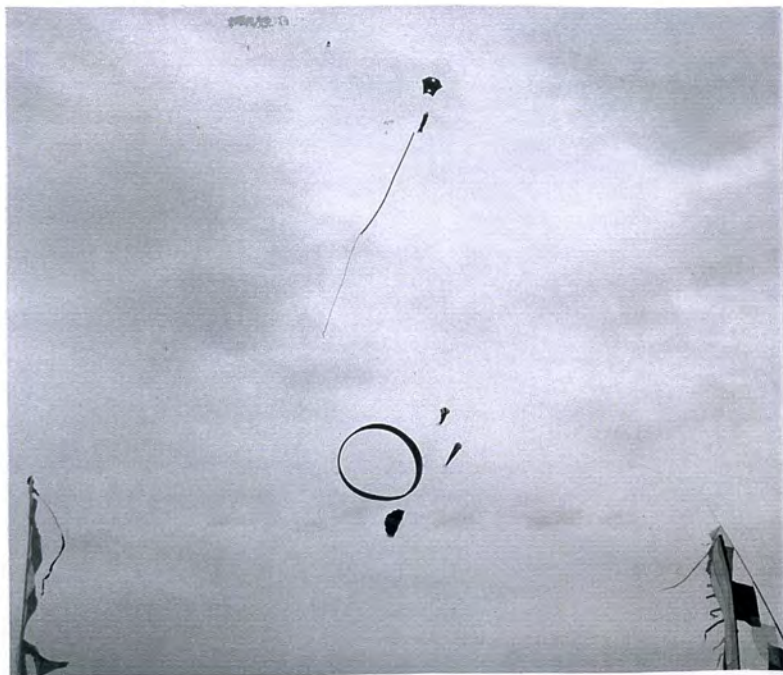
Par la suite, notamment à partir des années 1950, au cours desquelles l'agriculture est devenue plus intensive, les remembrements ont été mis en oeuvre, le réseau routier s'est fortement développé et l'urbanisation s'est mise à progresser, de nouveaux réseaux de drainage agricoles (aérien et souterrain), routiers et urbains sont venus se greffer sur le réseau ancien qui n'était pas à l'origine destiné à jouer ce rôle de collecteur.

Actuellement, l'ensemble du réseau aérien de fossés et collecteurs (y compris la Marcaissonne) a une longueur totale de 267 km (et plus probablement 300 km avec les canalisations enterrées et les caniveaux de rues) ce qui représente une densité de drainage assez forte d'environ 51 m / ha sur l'ensemble du bassin versant de 5220 ha.

On relève :

- une faible densité de drainage d'environ 14 m / ha pour le réseau principal ancien des vallons ou entaille (73 km),
- une forte densité de drainage d'environ 37 m / ha pour le réseau de fossés beaucoup plus récents (193 km).

Par conséquent, depuis une quarantaine d'années, se manifestent, au niveau de l'ensemble du bassin versant de la Marcaissonne, d'une part, une constante progression des volumes ruisselés et d'autre part, des temps de concentration chaque fois plus bref pour rejoindre le lit du cours d'eau.



LES
CERFS-VOLANTS

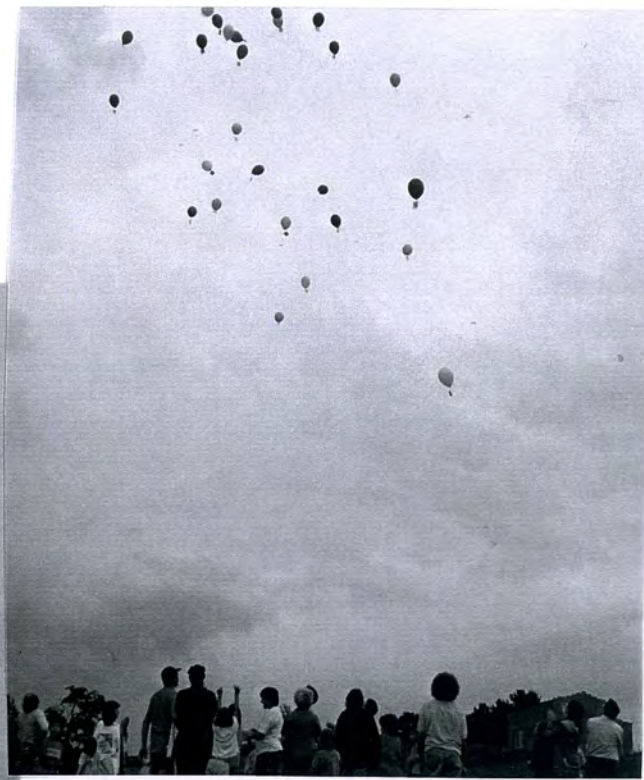
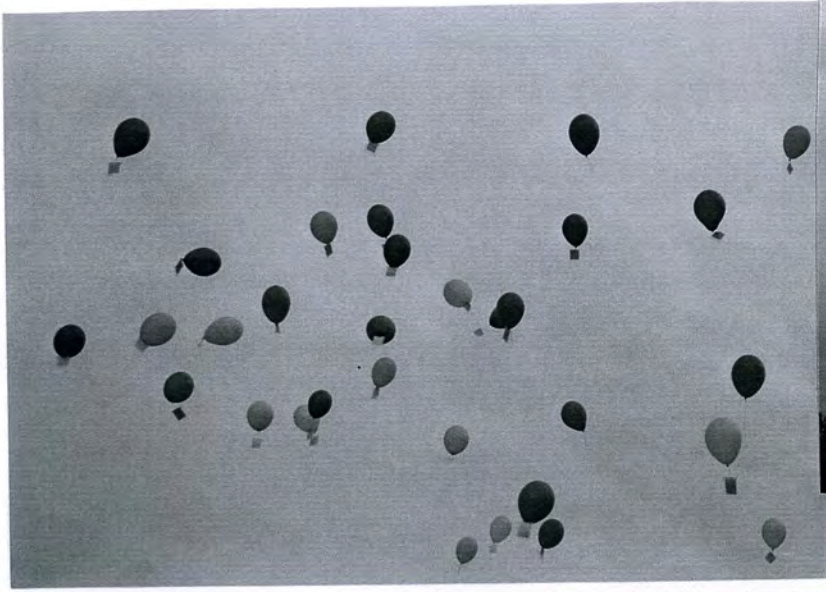




LE CHANT TOUJOURS
A
L'HONNEUR



LES MESSAGERS
DU
VENT D'AUTAN





Attention
MAGIE



Bonne et Heureuse

Année 2000

